

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-02

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 2 avril 2024 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à l'usage d'un usage complémentaire de type «services de traiteur» dans un garage isolé situé au 1102, rue Chicoine (lot n° 2 210 876).

En vertu de l'article 16.2.1 du règlement de zonage n° 2017-324, un usage complémentaire doit être réalisé dans le bâtiment principal (résidence) ou son garage annexé.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 4^e jour du mois de mars 2024.



Jolyane Lamarche
Greffière adjointe